Commissariat général au Développement durable

Novembre 2013

La responsabilité sociétale des entreprises

Agir pour le développement durable

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une démarche qui vise à intégrer les questions sociales, sociétales et environnementales dans la stratégie et dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise. Elle représente la réponse des entreprises aux enjeux de développement durable.

La RSE apporte de multiples bénéfices aux entreprises, car elle permet d'améliorer leur image de marque, d'anticiper les évolutions réglementaires, de mobiliser les salariés, de développer le dialogue avec les parties prenantes ou encore d'appréhender les opportunités offertes par l'économie verte.

La RSE concerne aussi les PME

La RSE n'est pas qu'une affaire de grandes entreprises. Les PME, portées par l'engagement de leurs dirigeants, sont de plus en plus nombreuses à revendiquer une performance globale associant réussite économique, respect de l'environnement et participation au bien-être social. La RSE se diffuse également dans les relations entre donneurs d'ordre et fournisseurs, par le biais des cahiers des charges, ainsi que dans les marchés publics. Les entreprises peu impliquées prennent donc le risque de perdre des marchés au profit de concurrents plus engagés.

Un cadre juridique renforcé pour plus de transparence en matière de RSE

Le reporting extra-financier devient obligatoire en France pour les plus grandes entreprises. Cette obligation entrera en vigueur progressivement jusqu'en 2015.

Sous le contrôle d'un organisme tiers indépendant, 42 informations environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance devront être fournies dans le rapport présenté annuellement par le conseil d'administration ou le directoire de près de 2 350 sociétés, dont un peu moins de 900 cotées. Ce dispositif est inscrit au code de commerce (articles L 225-102-1, R 225-104, 105, 105-1, 105-2 et A 225-1, 225-2, 225-3, 225-4).



Au niveau européen, un projet de directive présenté par la Commission européenne le 16 avril 2013 prévoit également l'instauration d'un reporting obligatoire pour les principales entreprises sur :

- leurs politiques, les risques liés et les résultats obtenus relatifs aux questions d'environnement, sociales et de personnel ;
- le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

Une plate-forme nationale pour la RSE

Une plate-forme multi-parties prenantes RSE, rattachée au Premier ministre via le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, a été installée le 17 juin 2013. Cette instance pérenne a pour mission d'organiser le dialogue, les échanges et la concertation et d'être force de propositions.

Composée de cinq pôles (monde économique, organisations syndicales de salariés, organisations de la société civile, organisations expertes, institutions publiques), cette plate-forme animera trois premiers groupes de travail :

- la RSE, levier de compétitivité et du développement durable, en particulier pour les PME ;
- la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur telle que recommandée par les normes internationales ;
- l'amélioration de la transparence et la gouvernance des entreprises.

La RSE se développe également par le biais de travaux de normalisation (norme internationale ISO 26000, norme française sur les achats responsables...), d'initiatives de filières professionnelles ou de collectivités locales, d'instances de médiation telles que le Point de contact national français pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales.

liens utiles

- www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-responsabilite.html
- www.strategie.gouv.fr/blog/rse/actualites-rse/
- www.reportingrse.org

Pour en savoir plus

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie -Commissariat général au développement durable

christine.bouyer@developpement-durable.gouv.fr